

*Tarif des douanes*

● (1630)

Il serait tout aussi utile, je pense, que le ministre nous donne certaines directives. Il pourrait peut-être nous indiquer si l'étude concernant le rôle des multinationales au Canada est en cours et si leurs activités comportent des avantages ou des inconvénients. Par exemple, pour ce qui est du tarif des douanes, avons-nous des preuves que les multinationales bénéficient d'une façon quelconque de nos tarifs protecteurs, qui soit injuste pour les fabricants ou producteurs canadiens?

Je le répète, les recettes tirées des droits de douane, qui d'après l'exposé budgétaire du ministre se sont accrues,—c'est d'ailleurs l'une des sources de revenu qui s'est accrue de façon assez spectaculaire—représentant environ 120 millions de dollars de plus que le montant prévu dans le budget de novembre. Je suis assez déçu que le secrétaire parlementaire du ministre n'ait pas saisi l'occasion de nous fournir plus de détails sur les revenus tirés des droits de douane et d'accise, qui ont dépassé de beaucoup les prévisions du gouvernement ni donner un décompte des postes composant le revenu de 1.9 milliard de dollars qui tombe dans les coffres de la Trésorerie fédérale.

Le 18 novembre, le ministre a présenté un bill visant certaines mesures tarifaires à l'égard de nombreuses marchandises au Canada. La plupart des députés, comme moi d'ailleurs, ont reçu de la correspondance de divers Canadiens victimes des réductions tarifaires faites à ce moment-là. J'espère qu'à l'étape des délibérations du comité plénier, le ministre répondra aux questions touchant aux études effectuées par son ministère sur les répercussions de certaines de ces réductions tarifaires consécutives au budget de novembre dont la Chambre a déjà traité.

Cela étant dit, monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas prolonger le débat sur le bill C-67. Je le répète, l'endroit approprié pour traiter de la plupart de détails plutôt techniques est au comité plénier et je propose qu'on accélère l'étude du bill pour aborder cette étape.

**M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler quelques instants du bill C-67, car je puis faire sur la question une déclaration d'ordre plus général que ce n'est possible en comité plénier, où il n'y a pas grand chose à dire. En soi, les articles du bill ne sont pas si discutables ni si importants au point de vue des conséquences économiques générales qu'ils auront sur le pays. Toutefois, ce qu'il faut remarquer, c'est que le gouvernement n'a pas fait de déclarations sur sa politique commerciale en général, notamment au sujet des recommandations faites récemment dans le rapport du Conseil économique du Canada où l'on préconisait que le Canada s'oriente vers le libre-échange.

D'après ce que je peux voir, le rapport du Conseil économique est un ramassis d'absurdités et cela me déçoit beaucoup. Je suis déçu par la tendance qu'on peut observer dans les rapports du Conseil économique. A une certaine époque, nous attendions ces rapports avec impatience, car

[M. Stevens.]

c'étaient des déclarations très importantes sur la condition humaine au Canada. Je me souviens du rapport sur la pauvreté, du rapport sur l'éducation et des autres. Ils s'intéressaient beaucoup non seulement aux modèles économétriques, mais aussi aux conséquences de la situation économique sur la vie des Canadiens.

Ces dernières années, le Conseil économique est devenu si technocratique qu'il est presque impossible pour le profane qui s'intéresse à l'économie de comprendre ce qu'il fait. C'est presque comme si le Conseil avait employé délibérément un jargon obscur, compréhensible seulement pour un petit groupe d'initiés munis de petits ordinateurs de poche leur permettant de déchiffrer son rapport. C'est à mon sens une tendance marquée.

Si l'on a créé le Conseil économique, c'est sans doute pour fournir une source d'information indépendante aux gens qui s'intéressent à une question qui dépasse la compétence de quelques spécialistes pour leur donner une idée de l'orientation future de notre économie. La plupart conviendront que le libre-échange est un principe fort valable et rares sont ceux qui s'y opposeront, mais il faut rappeler que le libre-échange n'est vraiment valable et efficace que lorsqu'il a lieu entre des partenaires égaux. Je puis comprendre le principe du libre-échange dans le contexte de la Communauté économique européenne où les pays ont à peu près la même superficie. Bien que ces pays soient différents par la langue et la culture, ils se valent quant à leur expansion économique et à d'autres égards. En l'occurrence, un marché commun peut facilement s'envisager.

Par contre lorsque nous parlons de libre-échange au Canada, nous ne voulons pas dire en réalité et au point de vue historique que le Canada devrait adhérer au Marché commun, même si de nombreux Canadiens seraient apparemment favorables à une telle adhésion. Quant à moi, j'aimerais bien que le Canada adhère au Marché commun. Malheureusement, la question n'est pas de savoir ce que nous, Canadiens, pourrions réaliser dans le cadre du Marché commun, mais bien de savoir si de l'avis des pays membres, nous pourrions contribuer au succès de ce qu'ils tentent de réaliser en Europe. Aussi, lorsque nous parlons de libre-échange en Amérique du Nord, n'allons pas nous imaginer que nous parlons de libre-échange avec le Japon, avec les pays riverains du Pacifique ou avec les pays d'Europe. Dans notre cas, le libre-échange se limite essentiellement au continent. Il ne peut s'agir que d'un libre-échange avec les États-Unis et d'une association de notre économie avec celle des États-Unis.

A mon avis, les gens qui ont fait des recherches dans cette matière, avec tous leurs chiffres et études modèles, connaissent mal la question, parce qu'ils ont tendance à la voir sous l'angle économique et mathématique. Ils ne tiennent pas compte, et c'est dans ce travers qu'est tombé le Conseil économique depuis deux ans, du facteur politique ou du facteur culturel, ni du fait que le marché n'est plus ce qu'Adam Smith nous a décrit il y a deux cents ans. S'il en était ainsi, nous devrions peut-être examiner la question du libre-échange, mais ce n'est pas le cas.